dans la plastique. Il a plu ; il s'est fait lire. Il a eu l'intuition de l'idéal que voulaient représenter le monde du paysage pur et celui du décor. Il l'a vivifié par son poème. Aussi schématique qu'il ait pu nous paraître, le monde des *Métamorphoses* n'est pas incohérent. Il représente un idéal de paysage suffisamment net pour que nous ayons pu essayer d'en retrouver les traits généraux. C'est là une création qui demande un jeu constant et délicat de réactions entre Ovide et l'esthétique qui lui était proposée ; jeu d'autant plus instructif à suivre que les deux sensibilités en présence, celle du poète et celle de son public, étaient plus proches l'une de l'autre et différaient seulement par leur degré plus ou moins grand de conscience.

Ovide, disciple des Alexandrins, après Catulle, n'est pas un novateur. Il exploite une veine bien connue. Mais il n'est pas le pur imitateur que l'énumération de ses sources littéraires laisserait supposer. D'autres ont eu le mérite d'importer l'alexandrinisme à Rome. Ovide a su retrouver cet alexandrinisme tel que la « société » romaine l'avait assimilé, dans ses façons de sentir et même de *voir*. C'est le profit que nous pouvons retirer de l'étude de la peinture : un terme de comparaison, un document presque pur sur l'esprit d'un siècle.

P. GRIMAL.

IX

LE PRÉTEUR P. DECIUS ET L'IMPERIUM DE MARIUS

(Sall., *Iug.*, LXXIII, 7)

PAR J. HEURGON

Chargé de cours à la Faculté des lettres d'Alger

Salluste, dans le chapitre LXXIII de son *Jugurtha*, raconte les intrigues par lesquelles Marius, à la fin de l'année 108, conquit, malgré l'opposition de Métellus et du Sénat, non seulement le consulat, mais encore le commandement de la guerre en Afrique. Malheureusement, la dernière phrase du chapitre est mutilée : *Et postea populus a tribuno plebis T. Manlio Mancino rogatus quem*

uellet cum Iugurtha bellum gerere, frequens Marium iussit. Sed paulo... decreuerat : ea res frustra fuit. On admet d'ordinaire qu'entre *paulo* et *decreuerat* plusieurs mots ont été sautés, qu'on restitue comme suit : *Sed paulo* [*ante senatus Metello Numidiam*] *decreuerat.* Le Sénat, qui déjà l'année précédente, profitant de l'heureux effet qu'avait produit, dans l'opinion publique, la victoire du Muthul, avait prorogé Métellus en son commandement[1], aurait tenté de l'y proroger une seconde fois. Cependant, Gsell faisait quelques réserves sur la restitution généralement adoptée et supposait que le décret du Sénat, plutôt que d'attribuer la province de Numidie à Métellus, devait désigner comme provinces consulaires la Gaule et peut-être l'Italie, sans faire mention de la Numidie, ce qui revenait implicitement à y proroger Métellus[2]. C'est en ce sens que Mommsen avait proposé de lire : *Sed paulo* [*ante uti consulibus Italia et Gallia prouinciae essent senatus*] *decreuerat*[3]. Ces diverses solutions, pour satisfaisantes qu'elles soient au premier abord, ont le tort de ne pas tenir compte de certaines suggestions significatives des manuscrits.

Si l'on se reporte, en effet, à l'apparat critique très complet que B. Ornstein[4] a dressé, d'après Ahlberg[5], dans son édition de Salluste, on constate que la tradition, en présence de cette difficulté, a adopté trois attitudes différentes :

1° Certains manuscrits, comprenant entre autres les *mutili* du groupe X, reconnaissent seulement la lacune et se bornent à ajouter le sujet indispensable *senatus* ; au surplus, ils s'ingénient à interpréter, contre toute vraisemblance, *paulo* comme l'équivalent de *parum* : le Sénat n'aurait pas imposé sa décision avec une autorité suffisante.

2° D'autres, tardifs d'ailleurs, inscrivent en marge une glose qui annonce les restitutions modernes : *sed senatus paulo ante Numidiam Metello decreuerat.* Ce n'est là, évidemment, qu'une conjecture, que les circonstances historiques et la comparaison avec

1. Sall., *Iug.*, LXII, 10. *Et Romae senatus de prouinciis consultus Numidiam Metello decreuerat.* Cf. Carcopino, *Histoire romaine*, t. II, p. 307.
2. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, VII, p. 224, n. 4. Cf. Carcopino, *Ibid.*, p. 310.
3. *Röm. Geschichte*, 13e éd., II, p. 146.
4. *Salluste*, texte établi par B. Ornstein et traduit par J. Roman (*Collection des Univ. de France*), 1924.
5. Éd. du *Jugurtha*, Göteborg, 1915.

LXII, 10, rendent plausible, mais qui ne renseigne pas directement sur l'état ancien du texte.

3° En revanche, la leçon de six manuscrits du XI^e siècle, qui constituent, avec le *Berolinensis* 205 H, le groupe Γ, paraît renfermer des éléments authentiques, dont le souvenir se reflète en outre dans les surcharges ou additions marginales du *Basileensis* A et du *Palatinus* 889 N. Cette leçon est la suivante : *sed senatus paulo decio decreuerat*, ou *decio paulo decreuerat*, ou *paulo decreuerat decio*, ou encore *paulo decio decreuerat senatus*. On signale de plus que, dans B, un *d*, qui est peut-être la première lettre de *d(ecio)*, est inscrit dans l'interligne entre *paulo* et *decreuerat* ; dans D, on note la surcharge : *decio sc. senatus bellum* ; dans N, *senatus decio pro.*

Il ne nous semble pas douteux que ce soient ces manuscrits qui sont restés le plus fidèles au texte primitif. Et, en effet, des diverses variantes qu'ils contiennent, on peut dégager une leçon qui répond exactement à deux des principes fondamentaux de la critique verbale : le principe de la *lectio difficilior* et celui de la faute expliquée[1]. Le mot essentiel, et qu'il ne faut à aucun prix abandonner, c'est *decio*, qui revient avec une si étrange insistance jusque dans les surcharges du groupe X : mot inattendu, que le contexte ne suggère en aucune façon et que les copistes n'ont pas pu inventer. En outre, il a l'avantage de rendre compte de l'erreur, sans doute très ancienne, qui a été commise, et qui est de celles que Havet rangeait sous la rubrique : « saut du même au même à distance »[2]. Il est facile de comprendre qu'étant donné une phrase commençant par *sed paulo decio* et se terminant par *decreuerat*, le copiste, trompé par la similitude *dec(io) dec(reuerat)*, ait sauté directement de *paulo* à *decreuerat*, qui est la leçon de P et de P_1.

Decio est donc le point fixe duquel il faut partir pour une restitution sérieuse[3], et dès maintenant, puisque cette phrase s'oppose à la précédente, on doit admettre qu'un décret du Sénat avait attribué à Decius ce que le plébiscite devait conférer à Marius.

Beaucoup de difficultés secondaires subsistent néanmoins, que

1. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, § 381.

2. Id., *Ibid.*, § 441 et suiv.

3. C'est ce qu'avait très bien vu Dietsch dans son édition, I, p. 25. Mais il avait le tort de corriger *decio* en *denuo* : « quod ab librariis fictum esse cum prorsus incredibile sit, ... in archetypo fuisse, unde *decio* corruptum sit, manifestum est. Atque in promptu coniectura est, illud *denuo* fuisse ».

nous ne nous flattons pas de résoudre. Que faire, surtout, de ce *paulo* qui, d'après la plupart des manuscrits, semble bien avoir été placé entre *sed* et *decio*? La première idée qui vienne à l'esprit est que c'est un nom propre au datif coordonné à *Decio* : *Paulo Decioque*. Le décret visait, en même temps que Décius, un Aemilius Paulus. Mais il n'existe pas, en 108, d'homme d'État qui porte ce *cognomen*. Le nom des Aemilii Pauli s'est éteint à Rome depuis que les deux fils aînés de Paul-Émile sont entrés par adoption dans les *gentes* Fabia et Cornelia et que ses deux fils cadets sont morts l'année de son triomphe, en 167[1] ; il ne devait être repris que par L. Aemilius (Lepidus) Paulus, fils du consul de 78 et frère du triumvir[2]. On pourra, d'autre part, considérer *paulo* comme un adverbe, qui déterminait un *antea* disparu ; mais on n'en a conservé aucune trace, et, si l'ordre des mots est bien, comme nous le croyons : *sed paulo Decio*, on résistera difficilement à la tentation de lire : *sed Publio Decio* ; la phrase est construite de manière à mettre l'accent sur le nom de P. Decius, en le plaçant en tête. « L'assemblée plébiscita Marius. Mais c'est à P. Decius qu'un décret du Sénat avait attribué la Numidie. »

Pour le reste, nous la compléterions volontiers en nous servant exclusivement des termes que les surcharges de D et de N ont conservés. Il n'est pas jusqu'au petit mot *pro*, que donne, immédiatement après *decio*, une addition de D, qui ne nous paraisse devoir être retenu comme le début de *pro*(*uinciam*) ou plutôt de *pro*(*praetore*). Nous obtiendrons ainsi une restitution que nous proposons par hypothèse, sauf en ce qui concerne *Decio*, qui semble certain : *sed P. Decio pro praetore senatus id bellum decreuerat.*

* * *

Les fastes romains connaissent, à cette époque, un Decius, et un seul, P. Decius, qui a atteint, mais n'a jamais dépassé la préture. Il a fait quelque bruit dans l'histoire politique, oratoire et scandaleuse du temps. Son existence privée, comme son éloquence, était pleine de désordre. Dès sa jeunesse, il avait été l'objet, de la part de

1. Liv., XLV, 41, 11; Pol., XXXII, 14, 2, Cf. v. Rohden, dans *P. W.*, I, p. 578.
2. Klebs, dans *P. W.*, I, p. 564.

Q. Opimius[1] et de Scipion Émilien[2], de plaisanteries désobligeantes. Mais c'est après la mort de C. Gracchus qu'il se signala surtout à l'attention. En 120, il était tribun de la plèbe et mit en accusation, en vertu de la loi *de prouocatione*, L. Opimius, fils de Quintus, consul en 121, et qui avait fait mettre à mort sans jugement C. Gracchus[3]. C'est cette intervention qui lui valut plus tard, dans le *Brutus* de Cicéron, la qualification d'*aemulus Flacci*[4], c'est-à-dire imitateur de M. Fulvius Flaccus. Il est clair que P. Decius avait débuté au forum comme partisan des Gracques. Le procès tourna à sa confusion ; la défense, que conduisait le transfuge C. Papirius Carbo, n'eut pas de peine à convaincre l'accusateur de vénalité[5].

Nous le retrouvons quelques années après comme préteur, et certes, en tant qu'ancien préteur, P. Decius pouvait être, selon l'usage romain, très légitimement chargé d'un commandement militaire. A maintes reprises, un préteur a été mis à la tête d'une armée à la fin de son année de magistrature par voie de *prorogatio*[6]. En 209, par exemple : *prorogatum et C. Hostilio est, ut pro praetore in Etruriam ad duas legiones succederet C. Calpurnio*[7]. En 177, pendant la guerre contre les Ligures : *Ti. Claudius proconsul, qui praetor priore anno fuerat, cum praesidio legionis unius Pisis praeerat*[8].

Sur la préture de P. Decius, on raconte qu'il eut maille à partir avec l'un des consuls de l'année, sur le passage duquel il ne se leva pas assez vite. Le consul, pris de fureur, se précipita sur lui, déchira sa toge, brisa sa chaise et, pour finir, interdit qu'on se présentât devant son tribunal. L'anecdote est rapportée par l'auteur anonyme du *De uiris illustribus*[9] dans sa biographie de M. Aemilius Scaurus, qui fut consul en 115. On en conclut naturellement que P. Decius fut préteur en 115.

1. Cichorius, *Untersuchungen zu Lucilius*, p. 310, a très finement identifié avec notre Decius le personnage raillé par Q. Opimius sous le nom d'Ecilia (= Decilla, *Nonius*, p. 198) dans Cic., *de Or.*, II, 277.
2. Cic., *de Or.*, II, 253. Cf. Cichorius, *op. cit.*, p. 311 et suiv.
3. Münzer, dans *P. W.*, IV, p. 2277, avec les textes.
4. *Brutus*, 108. J. Martha traduit : « Le rival de Flaccus. »
5. Carcopino, *op. cit.*, p. 266 et suiv.
6. Mommsen, *Droit public romain* (trad. fr.), III, p. 268.
7. Liv., XXVII, 22, 5.
8. Liv., XLI, 12, 1.
9. LXXII, 6. *P. Decium praetorem, transeunte ipso sedentem, iussit adsurgere, eique uestem scidit, sellam concidit; ne quis ad eum in ius iret, edixit.*

Préteur en 115, il est impossible que P. Decius ait été chargé huit ans après, en 107, du commandement en Numidie. La difficulté paraît, à première vue, insurmontable : elle n'est pas, cependant, sans issue. Le célèbre M. Aemilius Scaurus[1], qui la plupart du temps n'est désigné dans les textes que par son prénom et son *cognomen*, M. Scaurus, a été très souvent confondu, par les historiens, avec un moindre personnage, M. *Aurelius* Scaurus, qui, précisément, fut consul suffect en 108. Et c'est ce qui a fait croire à beaucoup que M. Aemilius Scaurus avait été consul, pour la seconde fois, cette année-là[2]. Les *Fastes consulaires*, *Obsequens*, Cassiodore, le *Chronicon Paschale* indiquent tous, en effet, pour 108, le consulat de celui qu'ils nomment Scaurus ou M. Scaurus ; les modernes, jusqu'à Drumann[3] et Peter[4], l'identifient avec M. Aemilius Scaurus. L'erreur était si tenace que G. Bloch a pu penser « qu'il y avait quelque utilité à l'éliminer définitivement par une réfutation en règle »[5]. On devine le soupçon qui nous est venu. Le texte de Salluste, restitué, implique que P. Decius devait être investi d'une promagistrature en 107. P. Decius a été le préteur d'un consul, M. Scaurus. Les anciens[6], comme les modernes, ont confondu M. *Aemilius* Scaurus et M. *Aurelius* Scaurus : c'est en 108, et non en 115, que se place cette préture.

Ce que nous savons en général des deux quasi-homonymes peut-il justifier cette vue? M. Aemilius Scaurus est très vite entré dans le domaine de la légende. Ce politicien adroit et ambitieux, qui, après des débuts laborieux et non sans se compromettre dans d'assez louches affaires, accéda à la présidence du Sénat où, de 115 à 90, il exerça, au profit de la noblesse libérale du temps, d'admirables dons de manœuvrier parlementaire, a fini par laisser à ses compa-

1. Sur M. Aemilius Scaurus, cf. Klebs, dans *P. W.*, I, p. 584, et surtout G. Bloch, dans *Mélanges d'histoire ancienne, publiés par la Faculté des lettres de l'Université de Paris*, 1908.

2. G. Bloch, *op. cit.*, p. 79. Sur M. Aurelius Scaurus, Klebs, dans *P. W.*, II, p. 2524.

3. *Gesch. Roms*, I, 27.

4. *Histor. Roman. Rell.*, I, p. CCLVI.

5. G. Bloch, *op. cit.*, p. 80. Klebs, *P. W.*, I, p. 587, proteste avec raison contre l'erreur traditionnelle, mais se trompe à son tour en plaçant en 107, au lieu de 108, le consulat de M. Aurelius Scaurus.

6. Cela est démontré, en tout cas, pour Orose, *vide infra*, p. 167 et n. 6. Sur le peu de crédibilité de l'*Auctor de uiris ill.*, on remarquera ce que dit G. Bloch, *op. cit.*, p. 13 et 15, de la préture et des *stipendia* de M. Aemilius Scaurus.

triotes l'image d'un Romain de vieille roche, d'une intégrité et d'une austérité impeccables. Il avait tenu tête, sans jamais faiblir, à toutes les attaques de ses ennemis ; comme l'écrit Cicéron : *a C. Graccho usque ad Q. Varium seditiosis omnibus restitit, quem numquam ulla uis, ullae minae, ulla inuidia labefecit*[1]. L'attitude que le *De uiris* lui prête en réponse à l'insolence de P. Decius pourrait passer pour un trait conforme à cette intransigeance. Peut-être, cependant, ce brutal déchaînement ne paraîtra-t-il pas tout à fait dans sa manière ; ce n'était pas un violent que M. Aemilius Scaurus. Déchirer des vêtements, casser des chaises, voilà qui est indigne de celui dont Cicéron vante surtout la *prudentia* et la *grauitas*[2]. Quant au consul de 108, on ne sait pas grand'chose sur lui : *M. Aurelius Scaurus non saepe dicebat*[3]. En l'occurrence, il se serait montré, en effet, plus doué pour l'action que pour la parole. Déjà, au commencement de sa carrière, questeur du préteur L. Flaccus, il avait eu des démêlés avec lui[4]. Ce caractère difficile était surtout celui d'un brave et farouche soldat, qui en 105 commanda une armée contre les Cimbres, fut fait prisonnier et mourut en insultant ses ennemis[5]. Par une inadvertance caractéristique, Orose attribue le fait à M. Aemilius Scaurus[6].

Ce qui est plus convaincant, c'est que si, comme tout nous y invite, nous supposons que P. Decius n'a été préteur qu'en 108, sa carrière prend un sens plus intelligible, et quelques aspects de la politique romaine s'éclairent du même coup[7]. P. Decius, homme nouveau et sans prestige, avait commencé par attaquer Opimius. Il était sorti de ce procès déshonoré ; son avenir semblait brisé. Ce n'est pas que le cynisme réactionnaire d'Opimius, de Bestia et de Carbo eût l'approbation générale : il devait en particulier choquer les tendances souples et conciliantes de la faction des Metelli qui, à partir de 119, sous la conduite de M. Aemilius Scaurus, prendra la direction des affaires et procédera à la liquidation pacifique

1. Cic., *P. Sestio*, XLVII, 101.
2. *Brutus*, 111 ; *de Or.*, I, 214.
3. Cic., *Brutus*, 135.
4. Cic., *Diu. in Caec.*, XIX, 63.
5. Liv., *Per.*, LXVII. Granius Licin., p. 11 (Flemisch).
6. V, 16, 2 : *in ea pugna M. Aemilius consularis captus atque interfectus est.* Apparat critique de Zangemeister (*Corpus script. ecclesiast. lat.*, V) : *aemilius* L.P.R^2 *aemelius* DR^1 ; *Aurelius* corr. *f s h* (éditeurs du XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle).
7. Pour tout ce qui suit, nous suivons l'exposé de Carcopino, *op. cit.*, p. 267-313.

de la politique gracchienne. Elle ira même, contre les ultras de la *nobilitas*, jusqu'à s'associer aux survivants et aux nouvelles recrues de la démocratie. Metellus le Numidique patronnera les premières armes de Marius avant que celui-ci ne cherche à le supplanter. En 109, M. Aemilius Scaurus accepte de présider une commission d'enquête, qui fait preuve aussitôt, contre les anciens adversaires des Gracques, de la plus rigoureuse sévérité. Au premier rang des condamnés figure L. Opimius. On ne peut se défendre de l'impression que cette condamnation ait été, pour P. Decius, une sorte de réhabilitation et qu'elle ait scellé, entre M. Aemilius Scaurus et lui, la conclusion d'une alliance. En tout cas, c'est alors que la voie des honneurs, qui lui était fermée depuis douze ans, se rouvre devant lui : il est préteur en 108. Cette année-là éclate la rivalité entre Metellus et Marius. Les Caecilii Metelli, dont M. Aemilius Scaurus est le chef, se sentent bientôt débordés par l'impatiente activité des démocrates. Le Sénat, dont M. Aemilius Scaurus est le *princeps*, lutte pied à pied pour faire échec aux ambitions de Marius. On peut très bien comprendre que, dans ces circonstances, il ait préféré, puisqu'une nouvelle prorogation de Metellus heurtait trop rudement le sentiment populaire, envisager de le remplacer par un personnage de second ordre, qui ne risquait pas d'éclipser Metellus par ses hauts faits, dont le passé offrait à la plèbe d'illusoires garanties, et qui pour le présent était tout dévoué à M. Aemilius Scaurus. On sait comment Metellus accueillit la nouvelle de sa disgrâce : *Nobis satis cognitum est*, écrit Salluste, *illum magis honore Mari quam iniuria sua excruciatum neque tam anxie laturum fuisse, si adempta prouincia alii quam Mario traderetur*[1]. Cet autre, ce fut P. Decius, ou plutôt ce devait l'être : le plébiscite de T. Manlius Mancinus ruina ces combinaisons : *ea res frustra fuit.*

J. HEURGON.

1. *Iug.*, LXXXII, 3.